

Les travaux parlementaires

37^e législature, 2^e session
(début le 14 mars 2006)

Journal des débats

Assemblée nationale

Le mardi 4 avril 2006, 15 h 00
(révisé)

[...]

La Vice-Présidente: Je vous remercie. Comme prochain intervenant, je reconnais la députée de Rimouski.

Mme Charest (Rimouski): Merci, Mme la Présidente. C'est avec plaisir que je joins ma voix à celle de la ministre afin de souligner le mois d'avril, Mois de l'autisme au Québec, qui se déroule cette année sous le thème *Les multiples visages de l'autisme*.

Le Mois de l'autisme permet, année après année, au grand public de se familiariser et de s'informer sur l'ensemble des troubles envahissants du développement ainsi que sur le vécu des personnes atteintes de ces troubles et de leurs familles. Le thème de cette année, c'est-à-dire *Les multiples visages de l'autisme*, nous renvoie à une réalité complexe encore trop méconnue de la population. Comme tout le monde, chaque autiste possède sa propre personnalité, ses propres besoins et ses propres aspirations, et, comme tout le monde, nos concitoyens et concitoyennes vivant avec l'autisme ont le droit de disposer de tous les moyens afin de déployer leur plein potentiel. En tant que société, nous avons, tous et toutes, le devoir de ne jamais l'oublier. Si des progrès ont été constatés depuis quelques années, il reste encore beaucoup à faire, et l'encadrement scolaire, l'accès au logement et au marché du travail, à titre d'exemple, sont des enjeux majeurs où les progrès tardent à venir.

Les multiples visages de l'autisme, ce sont aussi les visages de milliers de parents dévoués à l'épanouissement de leur enfant. Pour ces parents qui ...(?) un dévouement de tous les instants et un amour inconditionnel qu'aucune ressource ne peut remplacer, nous avons le devoir

d'apporter support, répit et soutien. Malheureusement, les multiples visages de l'autisme, ce sont encore trop souvent les préjugés ancrés dans la crainte de la différence et de l'inconnu, et c'est particulièrement à ces gens que nous nous adressons. À ceux qui craignent cette différence, je les invite à participer aux nombreuses activités organisées partout au Québec et à rencontrer parents, intervenants et personnes atteintes d'autisme et de troubles envahissants du développement. Mme la Présidente, dans les années soixante-dix, il y avait fort à faire pour changer les mentalités relativement aux causes de l'autisme et au sort réservé aux personnes autistes. Un des premiers mythes à faire tomber fut celui d'imputer aux mères la responsabilité de l'autisme de leurs enfants. Il a fallu travailler très fort pour faire reconnaître le potentiel des personnes affectées et la nécessité de mettre en place des services appropriés pour répondre aux différents besoins. Rappelons-nous que pendant longtemps l'autisme était classifié parmi les troubles mentaux, psychose, état psychotique, schizophrénie infantile, etc. C'est seulement en 1994 que l'Organisation mondiale de la santé a classé l'autisme dans la catégorie des troubles de développement psychologique et des troubles envahissants du développement.

La reconnaissance de l'ensemble des troubles envahissants du comportement ne s'est faite qu'en 2003 seulement avec le dépôt, le 21 février, du plan d'action gouvernemental intitulé Un geste porteur d'avenir: des services aux personnes présentant un trouble envahissant du développement, à leurs familles et à leurs proches. Ce plan d'action, rendu public sous le précédent gouvernement, fut un moment très important pour les parents, les organismes communautaires et les partenaires qui ont déployé énormément d'énergie pour faire reconnaître les besoins.

Au cours des dernières années, c'est 30 millions de dollars qui ont été alloués pour les services en autisme et les troubles envahissants du développement, 14 millions sous le gouvernement précédent et 16 millions sous le gouvernement actuel.

Depuis 2004, selon la Fédération québécoise de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement, aucun autre budget n'a été ajouté pour poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental. Force est de constater, après trois ans de mise en place du plan d'action gouvernemental, que les montants estimés en 2003 ne correspondent plus aux besoins. Les listes d'attente ne cessent de s'allonger. Les parents doivent attendre de six mois à deux ans pour le diagnostic, ils doivent attendre de six mois à deux ans pour être évalués par les centres régionaux de déficience intellectuelle, et ça, c'est pour avoir un portrait de leurs besoins globaux, et encore attendre de six mois à deux ans pour avoir accès aux services dépendamment de la région. Ça veut dire, Mme la Présidente, les plus chanceux attendent 18 mois avant d'avoir accès à un premier service et les plus malchanceux attendent jusqu'à six ans avant d'être diagnostiqués et de pouvoir entrer dans le système pour avoir accès aux services.

Alors, les services sociaux nécessaires à l'autisme, qu'ils soient de première ligne ou de deuxième ligne, n'existent pas partout au Québec et ne sont pas accessibles avec la même intensité partout sur le territoire québécois. Les besoins, en termes de développement des services aux enfants de plus de six ans, aux adolescents et aux adultes autistes, tardent à se mettre en action. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements gouvernementaux pour 2005-2006. Il reste donc énormément de travail à faire: le portrait de la situation scolaire des enfants; les méthodes d'intervention utilisées sont mal encadrées et ne font pas l'unanimité; toute la question de l'accès au travail, de l'hébergement et du loisir pour les adultes autistes reste en plan faute de financement.

Dans le budget de 2006-2007, il y a une partie de ce budget, dont 6 millions, qui est consacrée à la clientèle pour déficience physique, pour la déficience intellectuelle et pour les troubles envahissants du développement. Combien sera consacré...

La Vice-Présidente: Alors, en conclusion, Mme la députée. Vous avez déjà dépassé le temps.

Mme Charest (Rimouski): Merci, Mme la Présidente. Je voulais, en terminant, saluer les parents et les intervenants qui bénévolement supportent la cause de l'autisme. Merci.

La Vice-Présidente: Je vous remercie. Alors, Mme la députée de Lotbinière.

[...]